

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Marc de CLAVIERE à Stephen GAUTIER, Jilian MILLET à Manuel CARNEIRO, Daniel MOREL à Jérôme LACOUR

Secrétaire de séance : Manuel CARNEIRO

Date de convocation : 04/07/2024

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 10/06/2024.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°2024-07-043 : création emploi ATSEM pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 1° ;

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

Considérant les effectifs attendus dans la classe de GS/CP à la rentrée 2024-2025 ;

Considérant la demande formulée par l'enseignante de la classe de GS/CP, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet à raison de six heures par journée scolaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à compter du 02/09/2024 pour une durée de 10 mois, dont 36 semaines scolaires. Il précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 24 heures par semaine scolaire (base de rémunération 22,45 heures par semaine sur 10 mois) et que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 367 et l'IM 369. Il habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs).

Délibération n°2024-07-044 : création emploi adjoint animation pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L332-23 1°,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire et afin de respecter le taux d'encadrement lors des déplacements des élèves entre l'accueil périscolaire et les écoles, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'animation à temps incomplet à raison de 3 heures de travail par journée scolaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'animation territorial à compter du 02/09/2024 pour une durée de 10 mois, dont 36 semaines scolaires. Il précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 12 heures par semaine scolaire (base de rémunération 11,23 heures par semaine sur 10 mois) et que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 367 et l'IM 369. Il habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

3. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Cour et jardin de la mairie : un point est fait de l'avancement de l'opération. Le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise MCS TP pour l'aménagement du jardin de 760 m² situé derrière la mairie (installation d'un tuyau pour l'accès à la parcelle, arrachage, broyage, évacuation des végétaux, préparation sol et engazonnement) pour un montant de 8 838,60 € TTC.

Ecole primaire de la Source : des trous se sont formés dans le grillage souple qui entoure le terrain de l'école. Manuel CARNEIRO fera le point avec l'agent technique pour déterminer le type de réparation le plus adapté.

Salle polyvalente : Martine BUGNOT rappelle que la prochaine réunion d'étude est programmée le 19/07/2024 en mairie.

VOIRIE

Elagage et broyage : Jérôme LACOUR informe que l'entreprise BELOUZARD a procédé à l'élagage de la végétation en bordure de la Route de la Grande Charrière, nécessaire notamment en raison de la déviation poids-lourds en place actuellement dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement. Par ailleurs, l'agent technique procèdera au broyage d'un foyer d'ambrosie détecté Route de la Buissonnière.

Rue de la Source : Diane SUIPHON interpelle l'assemblée sur un problème de visibilité engendré par le local poubelles construit par LOGIDIA à l'angle de la Route de Neuville-les-Dames et la Rue de la Source. La commission Infrastructures se rendra sur place pour étudier une solution de sécurisation du carrefour.

ASSAINISSEMENT

Délibération n°2024-07-045 : création de servitude au profit de la parcelle B0667

Vu le code général des collectivités territoriales, vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, considérant les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif, et l'obligation faite aux riverains de la Route de la Dombes de raccorder leurs propriétés aux canalisations ainsi créées, vu le courrier de saisine adressé par Jean-Yves et Maryse PONTUS, propriétaires de la parcelle B0667, sollicitant la création d'une servitude pour le passage d'un conduit d'eaux pluviales sous la parcelle n° B0126 appartenant à la commune, considérant que l'approbation de la création de ladite servitude permettrait le raccordement des eaux pluviales de la propriété de Mme & M. PONTUS au réseau collectif, à hauteur du four communal, sis 64 route de la Dombes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création, au profit de la parcelle B0667, d'une servitude sur la parcelle cadastrée B0126 appartenant à la commune de Condeissiat, pour l'installation à demeure d'un conduit d'eaux pluviales. Le Conseil dit que la présente servitude est consentie et acceptée à titre gratuit. Les frais de mise en place du conduit et de l'enregistrement de cette servitude restent à la charge des demandeurs. Il autorise

M. le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude, qui sera rédigée et expédiée au Service de la Publicité Foncière par le cabinet AXIS CONSEILS RHONE-ALPES.

4. CADRE DE VIE

URBANISME

La commission Cadre de Vie, réunie le 03/07/2024, a étudié les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- **Déclaration préalable :**
 - MESTRE Helder : installation panneaux photovoltaïques
 - PONTUS Jean-Yves : édification clôture
 - BIRONNEAU Valentin : rehaussement muret soutènement
- **Permis de construire :**
 - EARL DES RIVOLIERES : extension stabulation, création plateforme fumier

AMENAGEMENT

Fibre optique : Jérôme LACOUR se charge de contacter le SIEA. Ce dernier traitera directement avec les usagers concernés par des raccordements « longs ».

Téléphonie : les problèmes de qualité du réseau téléphonie ont été résolus depuis la réclamation déposée courant juin par la mairie.

5. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Carine RIGOLLET informe l'assemblée qu'à ce jour 80 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire (seuil de fermeture de classe à 78 élèves).

Le voyage scolaire des CM dans le Doubs s'est bien déroulé.

PERISCOLAIRE

Restaurant scolaire : l'association Les Francas a réalisé un travail sur le règlement intérieur de la cantine avec les élèves de CM1 et CM2. Dès réception de leur proposition, les inscriptions pour le restaurant scolaire 2024-2025 seront lancées.

ANIMATIONS

Carine RIGOLLET donne le compte rendu des manifestations de fin d'année :

- **18/06/2024 Rêves de Cirque :** environ 200 spectateurs étaient présents.
- **20/06/2024 remise des dictionnaires** pour les élèves partant en 6^{ème} : le directeur a passé à cette occasion un film de la visite du collège et de l'activité musique. A l'issue de la manifestation, les parents des élèves de CM2 ont organisé un repas avec le directeur dans la cour de la mairie.
- **06/07/2024 balade vélo Jeunes :** compte tenu de la météo, cette activité a été remplacée par un après-midi jeux de société

L'organisation des prochaines manifestations est en cours :

- **11 et 12/07/2024 Vacances Sportives** : organisées à Condeissiat par la Communauté de Communes de la Dombes et ouvertes gratuitement à tous les jeunes de 10 à 17 ans
- **07/09/2024 Olympiades** : l'évènement sera préparé pendant les vacances scolaires d'été

6. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Marché hebdomadaire : Eliane RAVISTRE rappelle qu'à la demande des commerçants ambulants, le transfert du marché vers la Place du Village est toujours prévu. Ce transfert sera envisageable après la fin des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif.

Boulangerie CAILLAT : Stephen GAUTIER informe l'assemblée qu'il rencontrera prochainement Julien CAILLAT à sa demande.

SOCIAL

Commission action sociale : Eliane RAVISTRE donne le compte rendu de la réunion du 11/06/2024. Répartition aux membres de la commission des personnes isolées à contacter.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 13/06/2024

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance. Les points majeurs : résultat de l'appel d'offres désigner les opérateurs pour la gestion et l'exploitation des crèches du territoire, débat sur la situation d'Organom.

Commissions thématiques :

Commission Tourisme : Martine BUGNOT

La commission a étudié la révision de la taxe de séjour, ainsi que la promotion touristique de la Dombes

8. COMPTE RENDU DE REUNION

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

9. QUESTIONS DIVERSES

Déchets restaurant scolaire : Ophélie MOREL demande que l'on étudie une solution. Carine RIGOLLET propose de faire peser les restes des repas pour analyse par RPC.

La séance est levée à 21h40